

SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 29 avril 2026

Date de convocation : jeudi 23 avril 2026

Délibération n° CC_2026_74

Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 70

Présents : 62

Votants : 67

Pouvoirs :

M. Jean-Michel ROUGER à M. Alexandre
GRENOT, M. Laurent AKRICHE à Mme Sabrina
CHABOREL, M. Ludovic LABROUSSE à M.
Ludovic NORIGEON, Mme Lola
MONTEMONT à Mme Marie-Line
CHEMINADE, M. Jean-Luc VARANCEAU à M.
Cédric MARTIN

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Budget Principal - Budget Primitif 2026

Le 29 avril 2026, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Catherine DEHAS, Mme Marie-Christine GILARDIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Claudia DAVID, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Déborah LA ROSA, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, Mme Gwendoline GASTIEN, Mme Françoise BARBAUD, M. Mickaël LIGNE, M. Laurent MICHAUD, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Thierry MALLARD, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, Mme Sylvie CHURLAUD, M. Alexandre GRENOT, M. Francis ROTURIER, M. Cédric MARTIN, M. Jean-Claude MIMOL, M. Pierre TUAL, M. Philippe BARANGER, M. David MUSSEAU, Mme Chantal COUSSOT, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Elisabeth BERNIARD, M. Philippe CALLAUD, M. Dominique CAMBON, Mme Véronique CAMBON, Mme Sabrina CHABOREL, M. Alain CHARTIER, Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Isabelle CLAVEL, Mme Sophie DEBORDE, M. Pierre DIETZ, M. Jean-Bernard FORGIT, Mme Elisabeth GOMBEAU, Mme Lucie HARVOIRE, M. Günter JEDAT, Mme Marion LANGEVIN, M. Jean-Charles LANGLAIS, M. Ludovic NORIGEON, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Guillaume ADNIN, Mme Laëticia SOULA, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, M. Michel ROUX, Mme Sylvie MERCIER, M. Thierry CARPENTIER, M. Jacques MELLOUL

Excusés :

M. Gaby TOUZINAUD, M. Victor NGUEWOUA, Mme Véronique TORCHUT

Secrétaire de séance : Mme Catherine DEHAS**RAPPORT**

Le rapporteur, Monsieur Philippe CALLAUD, rappelle que le Budget primitif 2026 s'inscrit dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté au Conseil Communautaire du 22 avril dernier, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget Principal de Saintes Grandes Rives l'Agglo, établi en M 57, est proposé au vote par chapitres et par opérations d'investissement avec une présentation fonctionnelle croisée, en

application du Code général des collectivités territoriales, et notamment de ses articles L.2312-3 et R.2312-1.

La date limite de vote des budgets primitifs des collectivités territoriales est fixée au 15 avril (article L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales). Toutefois, les années de renouvellement général des conseil municipaux, cette date est reportée au 30 avril.

Outre le budget principal, les budgets primitifs des budgets annexes (Régie des déchets, régie des transports, hôtel d’entreprise, ZAC Centre Atlantique, ZAC Charriers Sud, ZAE La Sauzaie, Autres ZAE et Centre de Santé Intercommunal) seront adoptés au cours de la même séance, en vertu du principe d’unité budgétaire.

Ces budgets comprennent l’intégralité des mouvements, c’est-à-dire opérations réelles et opérations d’ordre.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1, L.2312-3, L.5211-36, L.1612-2, R.2312-1 R.2311-1 et R.5211-14,

Vu les statuts de Saintes – Grandes Rives – L’Agglo annexés à l’arrêté préfectoral du 17 septembre 2025,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 avril 2026 prenant acte du Rapport d’Orientations Budgétaires pour 2025 et de l’organisation d’un débat,

Considérant le rapport de présentation du budget primitif du budget principal repris ci-dessous,

Considérant que le budget reprend les éléments du débat d’orientations budgétaires du 22 avril 2026 et les derniers ajustements budgétaires.

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026
Chapitre 011 - Charges à caractère général	6 474 069,00	6 478 300,00
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	24 400 000,00	24 900 000,00
Chapitre 014 - Atténuation de produits	1 677 652,00	1 878 588,85
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	4 418 238,00	4 252 904,83
Chapitre 66 - Charges financières	33 538,44	23 548,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	16 300,00	5 000,00
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements et aux provisions	50 000,00	30 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	1 259 618,85	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 200 000,00	2 400 000,00
DEPENSES FONCTIONNEMENT	40 529 416,29	39 968 341,68
DRF	37 069 797,44	37 568 341,68
Chapitre 002 - Résultat reporté de fonctionnement	3 339 801,29	3 118 588,27
Chapitre 013 - Atténuation de charges	183 000,00	200 000,00
Chapitre 70 - Produits de services et du domaine	4 147 400,00	4 128 400,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	13 862 459,00	13 809 774,00
Chapitre 731 - Fiscalité locale	9 490 038,00	9 577 532,00
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	8 159 200,00	7 647 982,00

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	434 518,00	311 169,00
Chapitre 76 - Produits financiers	0,00	3 500,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnelles	0,00	6 396,41
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	913 000,00	1 165 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	40 529 416,29	39 968 341,68
RRF	39 616 416,29	38 803 341,68

A.1. Dépenses de Fonctionnement

➤ Chapitre 011 - Charges à caractère général

Le conflit Iranien et la fermeture du détroit d'Ormuz ont fait s'envoler les prix des carburants et du gaz naturel. De fait, les dépenses en matière d'énergie progressent en 2026 de 110 000 euros, soit près de 25%.

L'inflation et la mise en œuvre des Loi Egalim conduisent à revoir à la hausse les crédits en matière d'achat de denrées alimentaires de près de 50 000 euros (+3%).

Les prestations liées à l'exercice des compétences en matière d'Habitat et de gestion des eaux pluviales urbaines progressent de 150 000 euros.

Une enveloppe exceptionnelle de 100 000 euros a été prévue pour assurer les réparations rendues nécessaires par la crue de début d'année.

Les frais liés à la communication progressent de 50 000 euros.

Ainsi, les inscriptions du chapitre enregistrent une progression de 3 00 000 euros, soit environ 7%.

➤ Chapitre 012 - Charges de personnel

Les Charges de personnel progressent de 840 000 euros en 2026, soit 3,49%, notamment sous l'effet de l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL.

➤ Chapitre 014 - Atténuations de produits

Les reversements progressent en 2026 avec :

- ✓ d'une part une augmentation du montant de la Taxe de Séjour à reverser (cette augmentation du reversement correspond toutefois à une augmentation identique de la recette attendue en matière de taxe de séjour).

Ce reversement progresse de 70 000 euros.

- ✓ D'autre part le versement aux communes d'une part de la Taxe sur les infrastructures de transport perçue par la Communauté d'agglomération pour l'exercice de la compétence voirie.

Ce reversement est rendu obligatoire dans la mesure où la Communauté d'agglomération n'est compétence que pour les voiries des zones d'activités économiques.

Le montant du reversement est d'environ 60 000 euros.

➤ Chapitre 65 - Autres charges de Gestion Courante

Les dépenses de gestion courante progressent principalement au titre des subventions versées :

- ✓ Agence d'attractivité : après une année 2025 de régularisation (suite à une modification du régime de la TVA applicable), le montant de la subvention est repris à son niveau initial
 - Soit une augmentation de 200 000 euros
- ✓ Une enveloppe de 100 000 euros destinée à aider les entreprises ayant subi les inondations est également mise en place.

- ✓ Une enveloppe de 100 000 euros destinée à équilibrer le budget du Centre Intercommunal de santé.

➤ Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections

Les amortissements progressent à nouveau de 200 000 euros en 2026. Cette augmentation des transferts de la section de fonctionnement vers la section d'investissement constitue un « autofinancement minimal obligatoire » qui impose à la section de fonctionnement de dégager un niveau d'épargne suffisant.

Il convient toutefois de noter que ces amortissements concernent pour une large part des fonds de concours pour lesquels une neutralisation est assurée par une opération d'ordre contraire et qu'en fait la charge nette reste à peu près stable depuis 2020.

A.2. Les Recettes de Fonctionnement

Les atténuations de charges (Chapitre 013) connaissent le même sort qu'en 2025 avec une recette estimée à 200 000 euros en 2026.

Les Produits des services et du domaine (Chapitre 70), sans révision des tarifs ou d'offre de nouveaux services, connaissent une évolution limitée estimée à 1,5%.

Les impôts et taxes (chapitre 73 et 731), avec une revalorisation des valeurs locatives cadastrales de 0,9% et un maintien des taux de la fiscalité directe locale à son niveau antérieur, une prévision de baisse de l'attribution perçue au titre du Fonds de péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) devraient, au mieux, se maintenir à leur niveau 2025.

Les Dotations et participations (Chapitre 74) vont connaître une réduction très sensible :

- ✓ Gel du FCTVA en 2025 : pas de FCTVA sur les prestations d'entretien des bâtiments, réseaux et voiries, soit une baisse des recettes de près de 25 000 euros
- ✓ Baisse de près de 80 000 euros de la Dotation Globale de Fonctionnement
- ✓ Baisse de 100 000 euros de la compensation sur les bases de CFE des locaux industriels
- ✓ Baisse de près de 1 M€ des subventions spécifiques de l'Etat, la Région, le Département, sur les projets intercommunaux.

Il convient de noter que cette baisse n'est pas la conséquence d'un désengagement massif de nos partenaires financiers, mais plutôt le résultat d'une régularisation de recettes en 2025 qui auraient dues être encaissées (ou rattachées) lors des exercices précédents.

Les Autres produits de gestion courante (Chapitre 75) enregistrent une diminution notamment des loyers à encaisser avec le départ du CFA des locaux de l'ancien siège à la fin du 1er semestre. Cette baisse est estimée à 30 000 euros.

Enfin, les recettes d'ordre et notamment la neutralisation des amortissements des subventions d'investissement versées, progresse de près de 220 000 euros.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026
Chapitre 001 - Résultat reporté d'investissement	0,00	0,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	333 000,00	336 500,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	684 530,00	195 550,00
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	150 000,00	50 000,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 605 479,55	0,00

Opérations votées	7 429 585,00	8 867 220,69
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées	0,00	0,00
Chapitre 4581 - Opérations sous mandat	0,00	0,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	913 000,00	1 165 000,00
DEPENSES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	11 120 594,55	10 614 270,69
Reste à réaliser	3 580 406,38	1 101 182,82
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 701 000,93	11 715 453,51

	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026
Chapitre 001 - Résultat reporté d'investissement	4 430 964,57	280 849,42
Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations	1 040 000,00	643 500,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 438 000,00	34 764,44
Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	752 306,75	58 500,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	2 274 758,00	7 491 270,69
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	26 000,00	21 000,00
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	1 259 618,85	0,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 200 000,00	2 400 000,00
RECETTES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	13 421 648,17	10 929 884,55
Reste à réaliser	1 279 352,76	785 568,96
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 701 000,93	11 715 453,51

Les opérations d'équipement, hors restes à réaliser, sont :

Opération 418 - Aire des Gens du voyage	180 000,00 €
Opération 461 - Aqueduc HORS AP	68 305,86 €
Opération 474 - matériel informatique	291 400,00 €
Opération 482 - Gros entretien Itinéraires rando	61 986,44 €
Opération 484 - Sentier du Coran	70 381,00 €
Opération 488 - Logement social 2017-2022 - (AP)	570 800,00 €
Opération 489 - Aides logements OPAH RU 2017-2022 - (AP)	50 000,00 €
Opération 505 - PLUI (AP)	220 730,00 €
Opération 506 - développement énergies renouvelables (AP)	250 000,00 €
Opération 513 - politique de la Ville	32 590,84 €
Opération 517 - Cuisine centrale (AP)	32 000,00 €
Opération 518 - Signalétique touristique (AP)	100 000,00 €
Opération 520 - Site Saint-Exupéry	220 000,00 €
Opération 559 - Eau pluviale ZI Les Charriers	743 500,00 €
Opération 563 - La Mission Locale	20 000,00 €
Opération 594 - Requalification des ZAE	61 177,00 €
Opération 600 - Schéma directeur eaux pluviales (AP)	500 000,00 €
Opération 602 - Subvention Economie (AP)	231 267,55 €
Opération 603 - Fonds de concours élargi (AP)	300 000,00 €
Opération 2631 - PLH 2026-2031 (AP) 604 Pacte territorial 25-27	100 000,00 €
Opération 2631 - PLH 2026-2031 (AP) 593 OPAH RU 23-28	250 000,00 €
Opération 605 - Centre de santé (AP)	20 000,00 €

Opération 606 - Nouvelle piscine (AP)	500 000,00 €
Opération 607 - Crèche passerelle (AP)	1 000 000,00 €
Opération 611 - Ludothèque	1 210 000,00 €
Opération 650 - Diverses acquisitions matériels mobiliers	469 000,00 €
Opération 651 - Divers Travaux	315 500,00 €
Opération 652 - Flotte véhicules	100 000,00 €
Opération 660 - Eau pluviale urbaine (AP)	481 942,00 €
Opération 661 - GeMAPI	144 640,00 €
Opération 900 - Itinéraires Randonnées (AP) 901 Chermignac	197 000,00 €
Opération 900 - Itinéraires Randonnées (AP) 902 St Georges des Coteaux	75 000,00 €

Le remboursement du Capital de la dette (336 500 €) et les dépenses d'équipement, y compris restes à réaliser, (10 213 953,51 €) seront financés par :

- Un autofinancement net de l'exercice 1 235 000 € (2 400 000 € - 1 165 000 €)
- Un report sur exercice antérieur de 315 613,86 € (Excédent reporté de 280 849,42 € + affectation du résultat de 34 764,44 €)
- Des subventions, y compris restes à réaliser, pour 844 068,96 €
- Des cessions d'actifs pour 643 500 €
- Un remboursement d'avance versée au Budget Annexe Hôtel d'entreprise : 21 000 €
- Un emprunt d'équilibre de 7 491 270,69 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'adopter** le budget primitif 2026 du Budget principal par nature, au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre ou « par opération » pour la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de cette proposition par :

- 54 Voix pour
- 7 Voix contre (M. Jérôme GARDELLE, M. Ludovic NORIGEON en son nom propre et au nom de M. Ludovic LABROUSSE, Mme Sabrina CHABOREL en son nom propre et au nom de M. Laurent AKRICHE, Mme Isabelle CLAVEL, Mme Lucie HARVOIRE)
- 6 Abstentions (M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Philippe BARANGER, M. Guillaume ADNIN, M. Michel ROUX, M. Jacques MELLOUL)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Mme Catherine DEHAS

Pour extrait conforme,

Le Président,



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.